Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_031-DE

Délibération n° 2026.031

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 février 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	40
Pouvoirs :	6
Votants :	46

Date de la convocation : 3 février 2026

Date d'Affichage : 10 février 2026

Vote :

Pour :	46
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Patrice MARIE –Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Serge BOUDET a donné pouvoir à Louis FEUVRIER
Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Maria CARRÉ
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à Jean-Claude RAULT
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
David LEBOUVIER a donné pouvoir à Joseph ERARD

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant,
Franck ESNAULT est représenté par Patrice MARIE, son suppléant,
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Isabelle BIARD – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Karine HUART – David LEBOUVIER – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Olivier POSTE – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_031-DE

Fougères Agglomération **2026.031**

2026.031 - Habitat - OPAH RU volet copropriétés dégradées
Cœur de ville de Fougères
Avenant n°1 à la Convention Opérationnelle

La convention d'OPAH RU volet copropriétés dégradées, Cœur de ville de Fougères, a été signée le 12 avril 2022 pour une durée de 5 ans. Elle est entrée au 1er janvier de l'année 2026 dans sa

L'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service de performance énergétique de l'Habitat modifie la nature des prestations à réaliser par les accompagnateurs des ménages au dépôt des dossiers de demandes de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les conventions d'OPAH signée avant cette date et qui définissent les missions d'accompagnement des ménages par les opérateurs, ont bénéficié d'une dérogation à l'instauration de ces prestations complémentaires formalisées par l'entrée en vigueur des MAR (Mon Accompagnateur Rénov'). Un nouvel arrêté en date du 14 décembre 2023 a prorogé la dérogation jusqu'au 31 décembre 2025.

A compter du 1er janvier 2026, ces prestations renforcées nécessitent une adaptation de la convention aux obligations règlementaires de prestations à réaliser par les cabinets en charge notamment des Opérations Programmée d'amélioration de l'Habitat.

Le marché avec la SAS Urbanis a dû lui-même faire l'objet d'un avenant pour intégrer ces nouvelles prestations.

Vu l'arrêté du 14 décembre 2023, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022, relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat,

Vu la délibération adoptée par le Conseil d'Agglomération de Fougères Agglomération en date du 20 décembre 2021 autorisant la signature de convention initiale annexée

Considérant la nécessité d'adapter, en conséquence, la rédaction des missions d'accompagnement par un avenant n°1 à la convention d'OPAH RU et d'intégrer les financements complémentaires de l'ANAH sur cette partie,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'avenant n° 1 à la convention d'OPAH RU, volet copropriétés dégradées sur le cœur de ville de Fougères, ci-jointe annexée,
- **DE SOLLICITER** les subventions en conséquence auprès de l'ANAH et du Département d'Ille et Vilaine en tant que délégataire des aides à la pierre, ainsi qu'auprès de la Banque des territoires,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'OPAH RU et à signer tous les documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU